

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14 avril 2026

ID : 001-210103578-20260413-2026_01-AR

**COMMUNE DE
01130 SAINT GERMAIN DE JOUX**

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**

Mme Sandrine LASNET- Adjointe -

Le Maire de ST GERMAIN DE JOUX (AIN),

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18,
VU la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à deux le
nombre des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Sandrine LASNET en
qualité de 1^{ère} adjointe au maire, en date du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à
une délégation de fonction du maire au bénéfice de Madame Sandrine LASNET,

A R R E T E

Article premier : Madame Sandrine LASNET, Adjointe au Maire, est habilitée à
intervenir dans les secteurs suivants :

- Affaires sociales – Associations – Vie scolaire - Urbanisme

Par cette délégation, Madame Sandrine LASNET pourra d'autre part, légaliser les
signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents
administratifs relatifs à ces domaines. La signature sera précédée de la mention « par
délégation du Maire ».

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine LASNET, la
délégation qui lui a été consentie sera exercée par Monsieur Pierre CHARPY, Adjoint
au Maire, dans les mêmes conditions.

Article 3 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission à la
préfecture de l'Ain au titre du contrôle de légalité et de la publication sur le site de la
commune.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa
publication.

Fait à Saint Germain de Joux, le 13 avril 2026

Le Maire,
Benjamin BERTRAND

Notifié à l'intéressée le :

